



9.13 DÉCLARATION ANNUELLE RELATIVE AUX OFFENSES DE NATURE CRIMINELLE

Confidentiel lorsque complété

Application.

Cette déclaration s'applique aux *Membres à part entière*¹ de la Société de Saint-Vincent de Paul du Canada, en conformité avec les exigences de la Politique sur le filtrage, particulièrement la Vérification du dossier de police. Ce formulaire doit être rempli **annuellement** par tout *Membre à part entière* ayant complété avec succès le processus initial de filtrage lorsqu'il/elle s'est joint à l'organisme et une Vérification du dossier de police a été soumise. Ce document, une fois rempli, fait partie du dossier de filtrage du membre et sa confidentialité doit être assurée. Le membre doit remettre le formulaire, une fois rempli, au Président de la Conférence ou du Conseil, selon le cas.

DÉCLARATION

Je, un *Membre à part entière* de la Conférence/Conseil
 de la Société de Saint-Vincent de Paul déclare que:

1. Je n'ai pas été trouvé coupable d'aucune offense criminelle depuis ma dernière déclaration.
2. J'ai été trouvé coupable d'une offense criminelle / de plusieurs offenses criminelles, selon le Code criminel du Canada.

Offense	Date	Lieux du Tribunal
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

X _____ X _____
 Nom date Président - conférence/conseil date

¹ Voir article 1.4.1.1, Règle et Statuts Canadiens, 2007; rév. 2009,